

MAIRIE D'OZAN

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FÉVRIER 2022**

Sous la Présidence de Mme PESENTI Marie Jeanne, Maire - Etaient Présents : M. J. PESENTI, C. GIRAUD, F. BOURDON, A. BROYER, M. E. BOYAT, C. BIÉ, R. MONTERRAT, R. DEBRUNE, J. M. FORT, D. PAQUET.

Étaient excusés : J. BARANI ayant donné pouvoir à D. PAQUET, S. CHANFRAY ayant donné pouvoir à C. GIRAUD, C. COLLOVRAY ayant donné pouvoir à C. GIRAUD, V. SERAFIN ayant donné pouvoir à C. BIÉ

Secrétaire de séance : Carine BIÉ

Madame le Maire demande d'ajouter et de délibérer sur l'adhésion au groupement de commandes pour le schéma directeur d'assainissement.

↳ **Approbation du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2021**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés

↳ **Gestion du personnel**

➤ Modification du tableau des emplois permanents suite au départ d'un agent technique :

Madame le Maire explique que Madame FICHET a présenté sa démission à compter du 1^{er} mars 2022. Elle explique que les fonctions de ménage (6h hebdomadaires) seront confiées à Madame ROBERJOT qui assure actuellement les locations de la salle des fêtes. Elle propose de recourir à un agent saisonnier à raison de 5 mois par an (20h hebdomadaires) pour les fonctions techniques telles que la tonte, la taille, les travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie.

➤ Débat sur la protection sociale complémentaires accordée aux agents :

Madame le Maire présente l'obligation qui sera faite aux collectivités de mettre en place à compter du 01/01/2025 une prévoyance avec participation de l'employeur à hauteur de 20% minimum et au 01/01/2026 une complémentaire santé avec une participation de l'employeur de 50% minimum.

Elle explique que le centre de gestion de l'Ain propose aux communes adhérentes la possibilité d'habilité ce dernier à négocier avec les organisations syndicales représentatives en vue de la conclusion d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire. Mais elle propose également que la commune fasse une étude personnelle pour la mise en place de cette obligation afin de pouvoir comparer les 2 solutions.

↳ **Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain**

➤ Adhésion au groupement de commandes du Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain : audit énergétique :

Madame le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes d'audits énergétiques porté par le Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain.

Elle propose de demander un audit pour la salle des fêtes. Le conseil municipal demande que soit également réalisé un audit pour les bâtiments scolaires et périscolaires.

➤ Adhésion à la mise à disposition d'un conseiller numérique une fois par mois :

Madame le Maire explique que le Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain propose de mettre à disposition des communes un conseiller numérique dans le but de lutter contre l'illettrisme numérique. Il aidera les personnes qui le souhaitent à l'utilisation des outils informatiques (ordinateur, tablette, faire des démarches en ligne, ...).

L'adhésion est conclue pour 2 ans et la présence du conseiller numérique est fixée à 1 mardi matin par mois de 10h à 12h.

Le coût estimé pour la commune est de 500 € maximum pour les 2 ans.

↳ **Avenant à la convention @CTES permettant la transmission des actes de commande publique via cette application**

Madame le Maire informe que la Préfecture propose un avenant à la convention liant la Préfecture et la commune pour l'adhésion à la plateforme @CTES afin de permettre la transmission des actes de commande publique via cette application. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

↳ **Adhésion au groupement de commandes pour le schéma directeur d'assainissement**

Madame le Maire explique qu'à ce stade, les communautés de communes ont l'obligation de prendre la compétence assainissement collectif au plus tard le 01/01/2026 mais que la Communauté de Communes Bresse & Saône souhaite un transfert au 01/01/2025.

Dans l'objectif de ce transfert, les communes doivent avoir réalisé un schéma directeur d'assainissement et de diagnostic des réseaux depuis moins de 10 ans.

La commune n'ayant pas réalisé de schéma directeur d'assainissement, elle a la possibilité de bénéficier d'un groupement de commandes mis en place par la Communauté de Communes Bresse & Saône qui lancera le marché public et réalisera toutes les démarches telles que l'analyse des offres, le suivi des dossiers, les demandes de subvention...

Le montant estimatif est d'environ 45 000 € HT subventionné au maximum à 70%.

↳ **Demande d'installation d'un camion pizza**

Le conseil municipal accepte la demande d'installation d'un camion pizza sur le terrain au Nord de la salle des fêtes les jeudis de 16h30 à 21h30. Il fixe la redevance à 10 € / mois.

↳ **Remboursement des frais d'utilisation de la salle Route d'Allonziat par le LCO**

Madame le Maire explique que le LCO a contesté le montant qui lui a été demandé pour l'utilisation de la salle de peinture sise Route d'Allonziat. Elle propose de faire réaliser des travaux afin d'isoler la consommation électrique de la salle par rapport au reste du bâtiment.

En attendant la réalisation de ces travaux, elle propose de ne facturer que 70% du montant réclamé. Le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

↳ **Comptes rendus divers, Questions diverses**

Madame le Maire :

- ☞ fait le compte rendu de la réunion sur le PLUi avec les personnes publiques associées
- ☞ fait le compte rendu de la réunion sur le SCoT
- ☞ fait le compte rendu de l'assemblée générale du Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain :
- ☞ fait le compte rendu de la réunion du syndicat des eaux
- ☞ présente les différentes invitations reçues
- ☞ organisme le bureau des élections pour les 2 tours des élections présidentielles
- ☞ informe que la prochaine réunion se déroulera le 18 mars au lieu du 11

Monsieur François BOURDON :

- ☞ informe que la commission communication met à jour le site internet
- ☞ indique le bulletin municipal 2022 sera distribué début 2023 afin de permettre aux associations de transmettre leur article plus tardivement
- ☞ indique que le flash'Ozan sera publié en avril et en septembre à partir de 2022.

Monsieur Anthony BROYER :

- ☞ informe que le Conseil Départemental a programmé des travaux de voirie sur la RD933 en 2022
- ☞ informe les travaux de signalisation seront réalisés en 2022
- ☞ indique qu'une réunion de la commission travaux sera programmée prochainement afin de prévoir les travaux à réaliser en 2022
- ☞ informe qu'une matinée nettoyage de la commune sera programmée fin mars/début avril

Madame Marie-Eve BOYAT :

- ☞ présente les remarques faites au cabinet Verdi concernant le plan de zonage

VU par Nous, Maire de la Commune d'OZAN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

A OZAN, le 14 février 2022

Le Maire,

Marie Jeanne PESENTI